

| | | |
|---|----------------|--|
| Lieu | | Centre de Formation et de Sensibilisation de l'EPTB Saône & Doubs - 36 rue Saint Laurent à ORNANS |
| Ordre du jour | | Examen de trois projets sur le territoire |
| Participants | | |
| Membres de la Commission Locale de l'Eau (ou leur représentant) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux | | |
| Prénom | Nom | Fonction |
| Célestin | CATTANEO | Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau |
| Pierre | MAIRE | Représentant de la Communauté de communes Amancey - Loue - Lison |
| Membres de la Commission Locale de l'Eau (ou leur représentant) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées | | |
| Claude | DE MONTRICHARD | Association des riverains |
| François | DEVAUX | Commission de Protection des Eaux |
| Robert | DROZ-BARTHELET | Vice-Président de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) du Doubs |
| Membres de la Commission Locale de l'Eau (ou leur représentant) Collège des représentants de l'état et ses établissements publics | | |
| Jean-Yves | OLIVIER | Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté – <i>Représentant Patrick SEAC'H</i> |
| Autres participants | | |
| Nicolas | GUIBERT | Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) du Doubs |
| Pauline | LEPEULE | Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône & Doubs - Chargée mission SAGE |
| Excusés | | |
| Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux | | |
| Freddy | BORREMANNS | Représentant de la Communauté de communes des premiers Sapins |
| Christian | BOUDAY | Président de la Commission Locale de l'Eau |
| Jean | BOURGEOIS | Représentant de la Communauté de communes du Val de Morteau |
| François | BOUVERET | Maire d'Ivory |
| Eric | DURAND | Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau |
| Claude | DUSSOULLIEZ | Président de la Communauté de communes Frasne Val du Drugeon |
| Alain | SIRUGUE | Représentant de la Communauté de communes du Larmont |
| Claude | THOMET | Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte-Marie |
| Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées | | |
| Maurice | DEMESMAY | Fédération régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative |
| René | DROZ | Fédération de Chasse |
| Jean Louis | MARCHETTO | Comité départemental olympique et sportif |

| Excusés (suite) | | |
|---|-----------------|--|
| Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'état et ses établissements publics | | |
| Philippe | CLAPE | Directeur de l'Agence de Besançon – Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée |
| Pascale | HUMBERT | Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs |
| Joëlle | LE MOUËL | Préfète du Jura |
| Aude | MORVAN JUHUE | Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Doubs |
| André | ROUSSELET | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) |
| François | VALEMBOIS | Sous Préfet de Pontarlier |
| Marc | FORET | Directeur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs |
| Autres participants | | |
| Edmond | COURBAUD | Doubs Nature Environnement (DNE) |
| Bertrand | DORNIER | Chambre d'agriculture du Doubs |

INTRODUCTION

M. CATTANEO, Vice-Président de la CLE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il lit la liste des personnes excusées. M. BOUDAY étant excusé, M. CATTANEO présidera la séance du bureau.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Examen d'un projet soumis à autorisation dans le cadre de la Loi sur l'Eau : gestion des eaux pluviales et aménagements du ruisseau d'Amancey, sur la commune d'AMANCEY
- Discussion et éventuellement positionnement du bureau de la CLE autour de deux projets touchant le territoire du SAGE :
 - projet de création d'une plate-forme de traitement biologique de terres impactées par des hydrocarbures, à VILLERS-SOUS-MONTROND
 - Permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le secteur de PONTARLIER

Des fiches techniques résumant les projets et le cas échéant les problématiques liées à l'eau les concernant sont fournies aux participants.

EXAMEN D'UN PROJET SOUMIS A AUTORISATION DANS LE CADRE DE LA LOI SUR L'EAU : GESTION DES EAUX PLUVIALES ET AMENAGEMENTS DU RUISSEAU D'AMANCEY, SUR LA COMMUNE D'AMANCEY

M. MAIRE, représentant de la Communauté de communes du Canton d'Amancey, présente rapidement le projet.

Des questions sont soulevées par les participants concernant d'éventuels impacts liés à l'eau.

L'assemblée se met d'accord pour émettre un avis favorable avec des réserves concernant des points particuliers. Melle LEPEULE est chargée de rédiger l'avis qui sera validé par M. CATTANEO. (Cf avis à la fin de ce compte-rendu).

PROJET DE CREATION D'UNE PLATE-FORME DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DE TERRES IMPACTEES PAR DES HYDROCARBURES, A VILLERS-SOUS-MONTROND

Melle LEPEULE présente rapidement le projet.

L'ensemble des participants, à l'exception de Jean-Yves OLIVIER, représentant la DREAL, qui s'abstient (le dossier étant en cours d'instruction) émettent des avis défavorables concernant le projet, en raison des risques de pollution jugés insuffisamment maîtrisés et de la sensibilité du secteur.

L'assemblée se met d'accord pour émettre un avis défavorable sur le projet. Melle LEPEULE est chargée de rédiger l'avis qui sera validé par M. CATTANEO.
(Cf avis à la fin de ce compte-rendu).

PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE MINES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX SUR LE SECTEUR DE PONTARLIER

Melle LEPEULE présente rapidement la problématique.

Il est précisé qu'un moratoire national est en cours sur ce sujet, et que le gouvernement est en attente d'un rapport d'expertise sur la question.

L'ensemble des participants, à l'exception de Jean-Yves OLIVIER, représentant la DREAL, qui s'abstient, émettent des avis défavorables concernant la possibilité d'une exploration pour des gisements de gaz de schistes dans le secteur du Haut-Doubs.

En effet, bien qu'aucun forage ne soit encore projeté, l'éventualité de l'utilisation de techniques destructives de type fracturation hydraulique semble incompatible avec les objectifs du futur SAGE, et notamment :

- assurer la qualité de l'eau utilisée pour la production d'eau potable (orientation D) ;
- anticiper l'avenir en protégeant les ressources majeures pour l'alimentation en eau potable (D2).

Les ressources en eau contenues dans les massifs calcaires du secteur restent vulnérables, en quantité et en qualité. Elles représentent un fort potentiel pour l'alimentation en eau potable des populations (une partie du massif du Jura fait l'objet d'une étude visant à délimiter les ressources les plus intéressantes pour l'avenir¹). Parmi les zones à fort enjeu pour l'eau potable pré-identifiées, se trouve le secteur du Mont d'Or. Ce massif représente la ressource la plus intéressante pour pallier aux problèmes d'alimentation en eau potable que connaît le secteur Mont d'Or Deux lacs, et a récemment fait l'objet de travaux de prospection. De plus, l'importance de la préservation des ressources souterraines est accentuée dans un secteur qui connaît un déficit d'eaux superficielles, menaçant grandement ses richesses écologiques².

Les techniques actuelles pour l'exploitation des gaz de schistes ne semblent pas permettre une maîtrise totale des risques de pollution de la ressource en eau. De plus, l'exploitation de gaz de schistes, selon la ressource en eau choisie, pourrait contribuer à augmenter de façon significative la pression de prélèvements en eaux superficielles.

Etant donnée la portée de la problématique (le sujet des gaz de schistes ne peut être considéré comme un « dossier technique », sur lequel le bureau peut donner un avis au nom de la CLE,

¹ Etude de délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sur une partie du massif du Jura - Agence de l'Eau, délégation de Besançon

² Le sous-bassin du Haut-Doubs est désigné en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.

comme cela est prévu par les règles de fonctionnement), les membres du bureau ne souhaitent pas faire de communication officielle sur les résultats des discussions, et proposent que le sujet soit abordé en CLE. Le sujet sera donc proposé au Président de la CLE au moment de fixer l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

M. CATTANEO clôt la séance et remercie les participants.

Le Vice-Président de la Commission Locale
de l'Eau

Célestin CATTANEO



En pages suivantes : avis du bureau de la CLE sur les projets d'AMANCEY et de VILLERS SOUS MONTROND



SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

haut-doubs ~ haute-loue

Contact : Melle Pauline LEPEULE, EPTB Saône & Doubs,
Animatrice du SAGE - Tel : 03 81 57 17 09
Mail : pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr

Direction Départementale des Territoires du
Doubs - Service Gestion des Ressources et
Milieux Naturels
6 rue Roussillon - BP 1169
25003 BESANCON CEDEX
Dossier suivi par Claude GALLIOT

Ornans, le 29 avril 2011

Objet : dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : Gestion des eaux pluviales et aménagements du ruisseau d'Amancey, commune d'AMANCEY

Monsieur,

Par courrier reçu le 22 mars 2011, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur le dossier cité en objet, et nous vous en remercions.

Après examen du projet en bureau de la CLE, réuni le 28 avril 2011 à ORNANS, nous souhaitons vous faire les remarques suivantes :

- le projet est compatible avec les dispositions du SAGE en vigueur,
- la capacité de la station d'épuration communale à recevoir les effluents supplémentaires générés par le lotissement n'est pas analysée ; il semble que la STEP actuelle traite déjà les effluents d'une fromagerie qui n'avait pas été prise en compte dans son dimensionnement,
- le dimensionnement du nouveau déversoir d'orage n'est pas détaillé (quelle est la fréquence de débordement ?),
- le traitement prévu pour les eaux pluviales semble insuffisant au regard de la sensibilité du milieu (il est rappelé que l'écrevisse à pieds blancs est potentiellement présente dans le secteur, et que le milieu récepteur - ruisseau de Norvaux - appartient à un site Natura 2000) ; en particulier on note un manque de garantie pour l'entretien du réseau (qui est responsable de l'entretien ? quelle est la destination des déchets de curage ?),

- la notice d'incidence au titre de Natura 2000 traite assez rapidement de l'impact du projet sur le ruisseau de Norvaux ; en particulier, l'impact sur les espèces d'intérêt communautaire (le Chabot notamment) semble insuffisamment analysé.

Le bureau de la CLE donne un avis favorable au projet, sous réserve que :

- la capacité de la station d'épuration actuelle à recevoir les effluents supplémentaires soit vérifiée,
- le dimensionnement du déversoir d'orage soit compatible avec la préservation de la qualité des eaux superficielles (fonctionnement de la surverse limité aux épisodes pluvieux importants),
- le responsable de l'entretien du réseau de collecte d'eau pluviale soit clairement identifié, et soit en mesure de remplir cette mission,
- la possibilité de mise en place d'un bassin tampon permettant la décantation des matières en suspension, avant de diriger les eaux de ruissellement vers le nouveau puits d'infiltration (par surverse par exemple), soit étudiée, ceci afin de réduire le risque de pollution des eaux en aval (peut contribuer également à éviter le colmatage du puits),
- l'étude de l'incidence du projet sur le site Natura 2000 Loue Lison, et en particulier sur les espèces communautaires, soit approfondie.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cet avis, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le Président de la Commission Locale de
l'Eau,
Le Vice-Président

Célestin CATTANEO





SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

haut-doubs ~ haute-loire

Contact : Melle Pauline LEPEULE, EPTB Saône & Doubs,
Animatrice du SAGE - Tel : 03 81 57 17 09
Mail : pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr

Monsieur le Préfet du Doubs
Préfecture du Doubs
8b rue Charles Nodier
25000 BESANÇON

Ornans, le 29 avril 2011

Objet : projet de création d'un centre de traitement biologique de déblais impactés par des hydrocarbures à VILLERS SOUS MONTROND

Monsieur le Préfet,

La SARL BBCI (Bonneyoy Béton Carrières Industrie) a déposé, au titre de la législation sur les installations classées, un dossier de demande d'autorisation pour un projet de centre de traitement biologique de déblais impactés par des hydrocarbures à VILLERS SOUS MONTROND. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, une enquête publique s'est déroulée du 21 mars au 21 avril 2011.

L'examen du projet en séance n'ayant pas pu avoir lieu dans les temps de l'enquête publique, le Président de la CLE a déposé à l'enquête une lettre en son nom, dont nous vous prions de trouver copie avec le présent courrier.

Malgré que les délais de l'enquête publique soient aujourd'hui dépassés, et que l'avis de la Commission Locale de l'Eau ne soit pas sollicité sur ce dossier, nous souhaitons vous faire part des observations suivantes, après examen du projet par le bureau de la CLE, réuni le 28 avril 2011 à ORNANS :

- Les risques de pollution des eaux souterraines nous apparaissent sous-estimés. Bien que le projet prévoie la collecte et le recyclage de l'ensemble des eaux de ruissellement, des questions restent posées quand à la maîtrise des eaux pluviales :
 - o l'étude donne peu de précisions sur la destination finale des eaux usées traitées : quel volume d'eaux de ruissellement peut être attendu ? quelles sont les modalités de recyclage dans les activités de BBCI ? quel volume peut être recyclé ? ;
 - o le bassin de rétention est équipé d'une surverse avec by-pass, qui aboutit à un fossé. Le fonctionnement de cet exutoire « de secours » ne peut être exclu, et correspond bien à un rejet d'eaux traitées. Le dimensionnement du bassin de rétention est-il adapté aux surfaces imperméabilisées et à la pluviométrie ? Quelle fréquence de surverse est attendue ?

- Le site se trouve au sein d'un milieu naturel particulièrement sensible :
 - o nous rappelons que le projet se situe au droit d'un secteur très karstifié ; en cas d'une pollution en surface, le transfert serait très rapide, et les eaux souterraines, ainsi que les eaux superficielles associées, seraient rapidement touchées ;
 - o nous rappelons que la Loue fait partie d'un site Natura 2000 abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaires ; par ailleurs, le SAGE en cours de révision s'inscrit dans un projet de territoire qui s'appuie sur ce patrimoine naturel remarquable : il assigne des objectifs de qualité poussés sur la Loue et ses affluents.

Ainsi, le bureau de la Commission Locale de l'Eau considère que les risques de pollution des eaux induits par le projet ne sont pas suffisamment maîtrisés, ce qui n'est pas acceptable au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Ainsi, malgré l'intérêt qu'il représente vis-à-vis des enjeux de traitement des déchets, le bureau de la Commission Locale de l'Eau se montre défavorable à ce projet.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour le Président de la Commission Locale de
l'Eau,
Le Vice-Président,

Célestin CATTANEO



Pièce jointe : lettre du Président de la CLE à votre intention, en date du 12 avril 2011, et transmise au commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur le projet



Contact : Melle Pauline LEPEULE, EPTB Saône & Doubs,
Animatrice du SAGE - Tel : 03 81 57 17 09
Mail : pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr

Monsieur le Préfet du Doubs
Préfecture du Doubs
8b rue Charles Nodier
25000 BESANÇON

Ornans, le 12 avril 2011

Objet : projet de création d'un centre de traitement biologique de déblais impactés par des hydrocarbures à VILLERS SOUS MONTROND

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du dossier d'enquête publique concernant le projet de centre de traitement biologique de déblais impactés par des hydrocarbures à VILLERS-SOUS-MONTROND.

Ce projet, de part son objet, présente potentiellement un risque pour la qualité des eaux souterraines. Une première analyse du dossier fait état de :

- un manque de prise en compte des documents-cadre pour la gestion de l'eau (SDAGE et SAGE),
- un manque de prise en compte de l'impact potentiel des installations sur la qualité des eaux souterraines (tout risque de rejet direct dans le milieu naturel étant écarté).

Par ailleurs, il me semble regrettable, même si la procédure Installations Classées ne le prévoit pas, que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue n'ait pas été consultée pour avis concernant ce projet, susceptible d'entraîner des impacts pour la qualité de l'eau, et situé dans un secteur où les circulations souterraines sont très rapides.

Un point d'information sur ce projet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau, prévu fin avril. Bien que l'enquête publique sera alors close, il est probable, au vu des objectifs et des orientations du SAGE en cours de révision, que cette assemblée souhaite communiquer un avis motivé sur ce projet.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau

Christian BOUDAY

Copie à : M. le commissaire-enquêteur